

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN133

présenté par
M. Giletti, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	1	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Le Commandement de l'espace compte près de 320 militaires dont 85 % environ appartiennent à l'AAE. Il devrait compter 470 personnels à l'horizon 2030, alors que l'effectif théorique initialement visé était de 500 militaires en 2025. Votre rapporteur alerte sur cette montée en puissance des effectifs plus lente que prévue et appelle de ses vœux la sanctuarisation de l'effectif théorique initial des 500 militaires prévu par la SSD, la bataille de l'espace se jouant aussi à « hauteur d'hommes ».

Le présent amendement de crédits vise donc à abonder d'un euro symbolique la sous-action 57.01 "Ressources humaines des forces aériennes" du programme 212: "Soutien de la politique de défense" et de minorer du même montant l'action 8 : "relations internationales et diplomatie de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense".